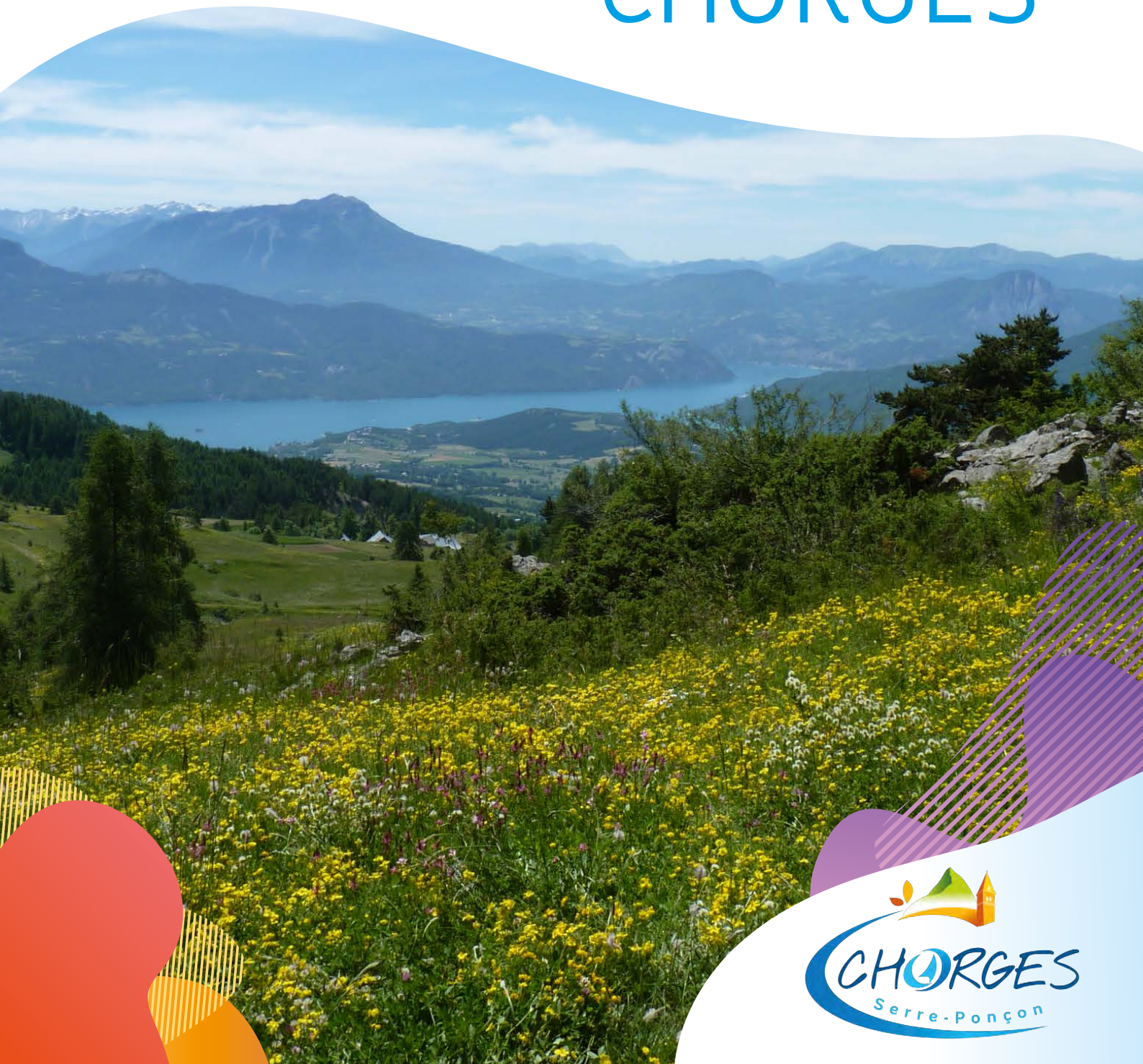


JUIL.2020

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE
CHORGES



Édito du Maire

Sommaire/Service infos p.2

Edito du Maire/Focus p.3

Dossiers Finances p.4-7

Attractivité du territoire p.8

Aménagement/
Projets majeurs p.8

Développement durable/
Environnement/
Déplacements p.8

Solidarité/Enfance/
Jeunesse p.10-11

Culture/Vie associative p.11

Agenda p.12

Tribune p.12

Etat-civil p.12

MAIRIE DE CHORGES
Grande Rue - 05230 CHORGES
Tél : 04 92 50 60 30
Fax : 04 92 50 39 28

HORAIRE ACCUEIL MAIRIE
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h les mardis et jeudis
et de 14h à 17h30 les lundis, mercredis
et vendredis
mairie@mairie-chorges.fr
www.mairie-chorges.fr

Directeur de la publication
Christian DURAND
Rédaction, conception, mise en page
Service communication, agents communaux
et Conseil Municipal
Crédits photos
Shutterstock, Christian MERENTIER, Julie ASTIER
Impression
Editions du Fournel - 2000 exemplaires



Ce début d'année 2020 aura été marqué par **des événements importants pour la vie de notre commune**. Le renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2020 avec l'élection d'une nouvelle équipe, renouvelée, rajeunie et compétente. **Je remercie tous les Caturiges qui nous ont fait massivement confiance pour les 6 années à venir.**

Dès le 16 mars, **la crise sanitaire est venue bouleverser notre vie à tous**. La mise en place du Conseil Municipal n'a pu se faire que le 4 juin dans le respect des règles de distanciation sociale imposées par l'état d'urgence sanitaire.

Depuis le 16 mars, le confinement puis sa levée progressive, les mesures de distanciation sociale et le port du masque ont imposé une adaptation permanente de notre façon de vivre et de travailler. La fermeture des écoles puis leur réouverture partielle et enfin totale pour les 15 derniers jours nous ont obligés **à adapter nos services**, restauration, périscolaire, accueil de mineurs et crèche.

Je voudrais remercier les agents communaux des différents services qui ont œuvré pendant cette période afin d'assurer le service public **malgré les conditions difficiles et en appliquant les mesures de sécurité préconisées.**

Un report du budget communal a été également mis en place et n'a été voté que le 24 juin.

La nouvelle équipe

En mars dernier, vous avez choisi d'élire la liste **« Tous unis pour Chorges »**, nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée. La nouvelle équipe, en grande partie renouvelée, rassemble des conseillers municipaux possédant des compétences et expériences variées, complémentaires autour de Christian DURAND.

Nous sommes tous animés par la volonté d'agir pour que Chorges demeure une commune attractive tout **en préservant la qualité de vie** des Caturiges. Aussi, nos projets majeurs prendront en compte **les enjeux environnementaux**. Nous sommes tous soucieux d'**être à votre écoute !**

De plus, nous tenons à **vous témoigner nos remerciements** pour avoir respecté les mesures sanitaires ainsi que pour l'élan de solidarité individuel et collectif déployé durant le confinement.

Continuons à rester vigilants !

Le compte administratif 2019 est excédentaire. C'est le résultat d'une **gestion rigoureuse tout au long de l'année** qui nous a permis de **ne pas augmenter les taxes locales en 2020.**

En 2019, nous avons réalisé les travaux prévus : fin des travaux et **ouverture de la médiathèque**, remplacement de la conduite d'eau potable, sécurisation du centre-ville en canalisant les eaux de pluie ainsi qu'un programme de réfection de voirie conséquent. La préparation de plusieurs projets est finalisée.

Les travaux de la première tranche de la zone sportive ont débuté. La création de la liaison piétonne entre le Grand Logis et le chemin du Moulin ainsi que la sécurisation de la route du Moulin est bien avancée. De même, les travaux de l'espace de remise en forme et de promenade des Moulottes ont commencé.

La préservation du patrimoine telle que **la restauration de l'église Saint-Victor et du four des Lagiers**, le maintien des services publics, la mobilité douce, les économies d'énergie et le développement durable seront bien **nos priorités pour les prochaines années.**

Toutes les équipes, élus et agents sont à votre écoute et vous souhaitent un excellent été.

Christian DURAND
Maire de Chorges



Le vote du budget 2020

Le budget est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal. C'est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile.

Il est divisé en deux parties :

1/une section de fonctionnement et 2/une section d'investissement.

Le budget 2020 a été voté lors du Conseil Municipal du 24 juin 2020.

Il a été construit de façon **responsable, réaliste, rigoureuse** en maintenant notre **capacité d'autofinancement** et en réaffirmant notre volonté de **ne pas augmenter la fiscalité**.

Il s'inscrit dans la continuité des actions conduites en 2019, avec de nouvelles perspectives de projets et la volonté de concentrer nos efforts à la fois sur **le bien-vivre, la proximité** pour faciliter la vie de tous et sur l'attractivité de notre commune en intégrant **le développement durable dans nos projets**.

Comptes administratifs 2019

Budgets Annexes	(Budget Principal	+ 291 699,94 €
	Eau	+101 836,28 €
	BNPA	-16 235,73 €
	Camping municipal	+5 128,50 €
	Restauration	+11 851,31 €
	CCAS	+1 855,84 €

La répartition du budget principal 2020 est la suivante

4 274 320 € en fonctionnement et 3 459 062 € en investissement

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

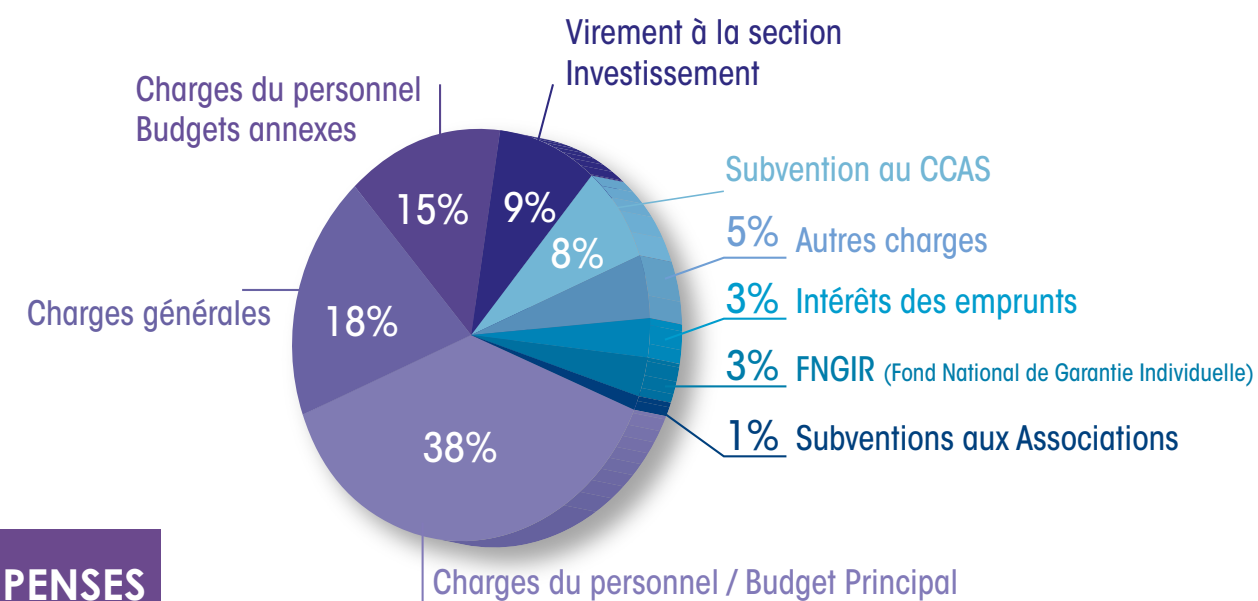
de la dette constituent des dépenses incompressibles et obligatoires, autres dépenses à caractère général et également les subventions aux associations.

Les dépenses : les frais de personnel, la subvention liée au Centre Communal d'Action Sociale et le remboursement

Les recettes : les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières), dotations versées par l'Etat, ...

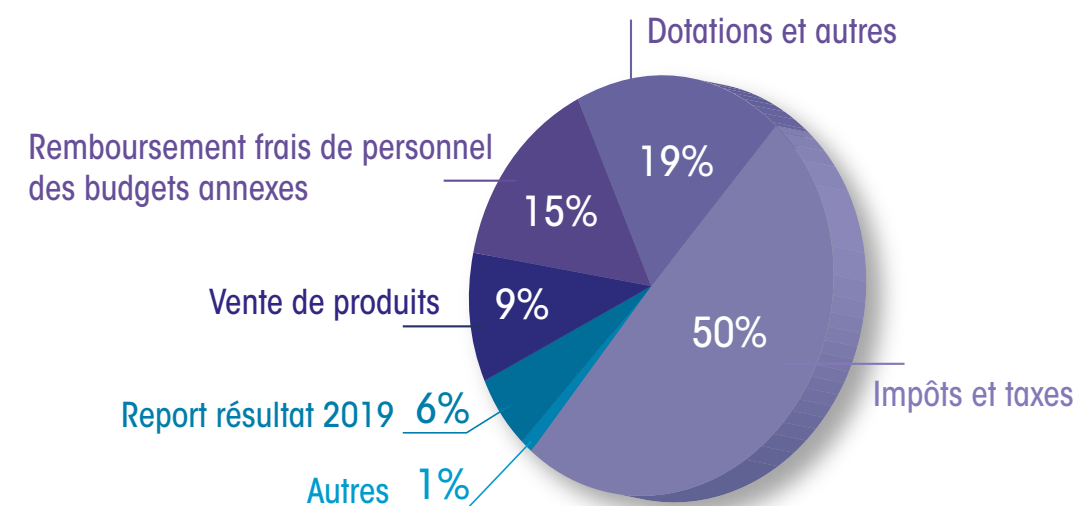
1/ Budget fonctionnement 2020

Dépenses de fonctionnnement



TOTAL DÉPENSES
4 274 320 €

Recettes de fonctionnnement



TOTAL RECETTES
4 274 320 €

2/ Budget en investissement 2020

Le budget 2020 prévoit un **programme d'investissement** adapté à nos capacités financières qui **vise à renforcer l'attractivité de la commune**.

Les projets d'investissement sont financés grâce à notre autofinancement, aux subventions et aux emprunts.

Les dépenses : les dépenses d'équipement (zone sportive, parcours santé, voiries, programme forestier, réhabilitation du four des Lagiers, etc...) mais également les travaux de réfection ou d'aménagement des bâtiments municipaux.

Les recettes d'investissement sont constituées de dotations et fonds divers (Fonds de compensation de la TVA), d'emprunts, de ventes de terrains et bâtiments, d'autofinancement (épargne) et de subventions.

Dépenses en investissement

Parcours Santé	33.210 €	Services Techniques	3.620 €
Four des Lagiers	33.543 €	Médiathèque	23.331 €
Zone Sportive	1.082.467 €	Cimetière	13.900 €
Programme Forestier	75.722 €	Presbytère	13.900 €
Salles des Fêtes	63.194 €	Mobilier Salle des Fêtes	2.931 €
Panneaux de Signalisation	28.750 €	Eaux Pluviales	15.000 €
Numérotation des Rues	7.000 €	Maîtrise d'œuvre OTI*	18.497 €
Voirie	181.960 €	Maîtrise d'œuvre Eglise Sainte Victor	30.420 €
Réseaux Secs	35.633 €	Défense Incendie	3.180 €
Aménagement Bureaux	32.000 €	Capital des emprunts	439.450 €
P.L.U.	29.922 €	Opérations d'Ordre / Intégrations frais études	67.760 €
Ecole Maternelle	1.000 €	Dépenses Imprévues	88.756 €
		Déficit Reporté	1.133.916 €

Office de Tourisme Intercommunal*

TOTAL DÉPENSES
3 459 062 €

Recettes en investissement

Participation pour création voirie et réseaux	63.920 €
Subvention Conseil Départemental / Parcours Santé	11.000 €
Subvention Conseil Départ. / Four des Lagiers	8.000 €
Subvention Conseil Régional / Four des Lagiers	13.194 €
Subvention DETR / Zone Sportive	193.847 €
Subvention PAP-RTE / Zone Sportive	510.047 €
Subvention Conseil Régional / Zone Sportive	150.000 €
Subvention Conseil Départemental / Zone Sportive	47.773 €
Subvention CNDS / Zone Sportive	47.000 €
Subvention Conseil Régional / Médiathèque	140.500 €

Subvention Conseil Départemental / Médiathèque	6.946 €
Subvention Conseil Régional / Programme Forestier	25.240 €
Subvention DETR / Salle des Fêtes	15.798 €
Restitution Avances au Budget Restauration	15.000 €
FCTVA / Zone Sportive	187.000 €
FCTVA	170.000 €
Taxes Aménagement	60.000 €
Affectation de résultat	1.133.916 €
Vente de terrains de la Zone Artisanale	187.770 €
Virement de la section de fonctionnement	404.351 €
Opérations d'ordre / Intégration frais études	67.760 €

TOTAL RECETTES
3 459 062 €

La Baie Saint Michel prête pour une nouvelle saison touristique !



Camping : requalification du bâtiment d'accueil, création d'un nouveau snack-terrasse accessible à tous ! et des hébergements atypiques !

BNPA : Nouveauté Stage de Voile

La Base Nautique et de Plein Air (BNPA) vous propose des stages de voile cet été en complément de l'Eterlou :

Stage à la semaine du lundi au vendredi :

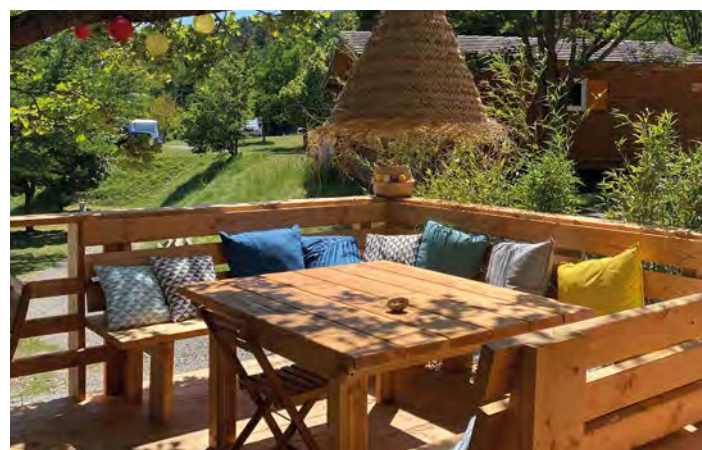
Stage Explorateur du lac pour les 6/9 ans : Optimist/ kayak/goélette/funboat - Coût : 120 €*
Stage Escapade Nautique pour les 10/15 ans : planche à voile/paddle/kayak/goélette - Coût : 125 €*
 Les parents peuvent déposer les enfants à partir de 9h avec pique-nique et doivent les récupérer à 16h.

*+ passeport voile à 11,50 € (ce passeport voile est comme une licence, il sert d'assurance, il est valable sur l'année, donc si un enfant fait plusieurs stages, il ne le paie qu'une fois).

Renseignements/inscriptions : 06 19 60 07 42 ou bnpa@mairie-chorges.fr - www.baiestmichel.com

Les nouveaux hébergements !

Le POD est une cabane en bois originale, de forme arrondie, pour un séjour insolite en amoureux ! Il est installé dans la pinède, un véritable petit havre de paix en pleine nature équipé d'un lit double, d'une table et de poufs.



Le Label Pavillon Bleu



La plage des Pommiers située à la Baie St Michel et la plage des Trémouilles à Chanteloube sont labélisées **PAVILLON BLEU**.

Ce label de tourisme durable est issu d'une politique de développement du tourisme respectueuse de l'environnement. C'est l'assurance pour les visiteurs de trouver des eaux turquoise à Serre-Ponçon car huit autres plages ont ce label autour du lac, « site propre et préservé ».



Zone sportive de Pré Marchon



Suite à la réalisation des diagnostics archéologiques préventifs ainsi qu'au vote du budget municipal le 24 juin, **les travaux de la zone sportive et de loisirs sur le site du Pré Marchon ont enfin pu démarrer.**

Pour rappel, 4 lots de travaux ont été attribués :

Lot 1 : terrassements - VRD - mobilier - revêtements et équipements sportifs / Lot 2 : éclairage - électricité / Lot 3 : Skate park / Lot 4 : espaces verts.

Depuis le lundi 6 juillet, les engins se sont installés sur la zone et ont débuté

les travaux de terrassement nécessaires à la réalisation des équipements sportifs.

Le planning sera détaillé au cours de l'été et au terme de cette 1ère tranche de travaux les équipements suivants seront réalisés :

2 courts de tennis, un terrain multisport compatible basketball, volleyball et handball, un skatepark en béton coulé en place, un parking arboré de 48 places et des espaces verts ouverts au public.

Parc des Moulettes



A ce jour, les travaux réalisés par les services techniques ont permis de débroussailler les prairies, de dégager pour créer le sentier en boucle d'environ 1 km et d'aménager 3 passerelles traversant le torrent. L'installation d'une barrière, de chicanes et de mobilier de détente (bancs et tables de pique-nique) en bois est prévue prochainement.

Progressivement à l'automne, ce sont **des agrès fitness en accès libre (rameur, vélo elliptique...)** qui seront installés grâce à une convention de partenariat avec l'association l'Age d'Or. Plus tard, une plateforme de Street Workout sera réalisée pour les plus sportifs.

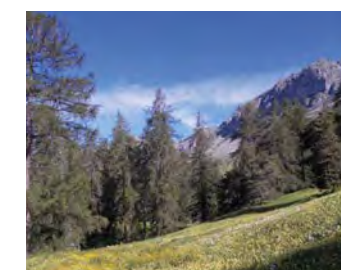
Développement durable

Renouvellement de l'adhésion au PEFC

La commune renouvelle son adhésion au programme PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières).

La gestion du patrimoine forestier communal fait partie des prérogatives des élus qui en définissent les orientations et les objectifs de gestion en relation avec des associations. Ces actes de gestion s'inscrivent dans un cadre réglementaire « le Régime Forestier ».

La mise en œuvre de ce « Régime » juridique est confié par la loi (le code forestier) à l'Office National des Forêts.



Ce code impose une gestion pérenne des forêts publiques.

De nos jours, la société et les consommateurs sont de plus en plus attentifs aux aspects environnementaux et sociaux des produits.

Cette adhésion est la marque de l'engagement de la commune dans le choix d'une gestion durable pour la forêt communale.

Mobilité douce

La voie verte entre Chorges et la Baie Saint-Michel est en cours de réalisation. Les travaux ont toutefois pris un peu de retard en raison de l'épisode épidémique durant le printemps. Ce projet étant porté par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, c'est elle qui en a la maîtrise et en assure le financement.

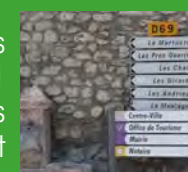
Circuits courts

La mairie a souhaité maintenir **le marché des producteurs** afin de valoriser les circuits courts. Ce marché est organisé par la Chambre d'Agriculture. Les producteurs seront accueillis à Chorges **du 10 juillet au 28 août 2020** de 17h à 21h dans la Grande Rue, au niveau des arcades.

Consommez local !

Infos

- Enfin une nouvelle signalisation des équipements publics sur le centre-ville !
- Une démarche de dénomination des voies et de numérotation est également en cours.
- En vue de la restauration de l'église Saint-Victor, l'agence d'architecture AEDIFICIO débute dès juillet 2020 les études de maîtrise d'oeuvre.



FOCUS SUR LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ EN PÉRIODE DE COVID

LA GESTION DE L'ORGANISATION DU CONFINEMENT ET DU DÉCONFINEMENT

Les mesures mises en place pour informer, rassurer et accompagner :

Comme partout en France, le 17 mars 2020 au soir, la Mairie de Chorges a dû se confiner et adapter le mode de fonctionnement de ses services aux exigences de la crise sanitaire avec la mise en place d'un Plan de Continuité de l'Activité (PCA). Ce plan a permis d'assurer un service minimum pour garantir la continuité du service public.

Ainsi, durant ces 2 mois de confinement, plusieurs services ont dû être totalement fermés, d'autres ont continué à fonctionner de façon partielle dans des conditions adaptées à la situation (la crèche, la cuisine centrale, la police municipale, les services de l'état civil, les services administratifs et techniques).

Une fin d'année scolaire à épisodes et rebondissements !

Premier épisode : le confinement

Lundi 16 mars, les écoles sont fermées. Il a fallu s'organiser pour garder un contact avec l'ensemble du monde éducatif et surtout soutenir les enseignants dans les actions de classes en distanciel. Les enseignants des deux écoles ont produit un travail important afin que les enfants ne subissent pas une rupture d'apprentissage.

Deuxième épisode : le déconfinement partiel

Mardi 12 mai, nous avons réouvert les deux écoles, après concertation et prise en compte du protocole sanitaire complexe fourni par le Ministère de l'Education Nationale.

7 classes sur 8 en élémentaire, avec un dédoublement des effectifs encadrés par 4 agents communaux supplémentaires et 4 classes sur 5 en maternelle. Nous avons mis en place un accueil périscolaire, la restauration scolaire et un renforcement très important du service d'entretien et de désinfection.

Troisième épisode : le déconfinement total

Lundi 22 juin, l'ensemble des classes a réouvert conformément au protocole ministériel.

Malgré l'allègement de ces recommandations, nous avons maintenu l'appui par les agents communaux ainsi que la désinfection systématique. Ces deux dernières semaines auront permis aux enfants de renouer un contact physique avec leurs enseignants et leur école et d'avoir ainsi une fin d'année « presque » normale.

Un grand merci à l'ensemble du personnel impliqué dans cette fin d'année. Sans leur engagement total, nous n'aurions pas pu garantir une reprise des enfants sur l'ensemble de la journée (scolaire et périscolaire).

Organisation de la solidarité : Le CCAS fortement mobilisé

- Un fort élan de solidarité s'est mis en place pour venir en aide aux plus vulnérables et maintenir le lien social.
- Durant cette crise sanitaire inédite, le CCAS a continué d'agir auprès des tout-petits en accueillant 1 enfant prioritaire à la crèche l'Eterlou.
- L'aide à domicile a été maintenue via le portage des repas ; 6 nouvelles inscriptions ont été enregistrées.
- « Betty Couture » et un groupe de bénévoles se sont fortement mobilisés pour la confection de masques de protection réutilisables.
- Une veille principalement téléphonique a été mise en place afin de maintenir le lien social (écoute) auprès des personnes inscrites sur le registre nominatif.

Le 23 mars 2020 :

25 couturières solidaires
15 personnes à la découpe, la communication,
la gestion des fonds, la livraison et la logistique
2 700 masques confectionnés

Un grand MERCI !

TOUS MOBILISÉS ET SOLIDAIRES pendant la crise sanitaire

ACCOMPAGNER ET GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE

- Présence sur le terrain de la police municipale et de la gendarmerie pour sensibiliser et veiller au respect des mesures sanitaires.
- Diffusion d'informations : affichage des gestes barrières à la Mairie, communication sur le site de la Mairie, sur les réseaux facebook, etc.
- Toutes les mesures ont été mises en place pour faciliter la reprise du marché dominical. Des règles strictes ont été mises en place pour assurer la sécurité des clients et des commerçants : mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée du marché, obligation d'espacement des stands de 3 mètres, présence de la Police Municipale et mobilisation des élus pour réguler les flux de visiteurs.

Distribution de masques

La Mairie a fourni gratuitement aux caturiges **2 700 masques lavables** conçus par les couturières. Masques adultes et enfants (1 masque par personne). 3 distributions ont eu lieu sur le marché dominical et ensuite les masques ont été distribués à domicile.



Les commerces

La crise sanitaire a gravement nuit à l'exploitation des commerces de la commune, notamment dans le domaine de la restauration.

Afin de leur apporter son soutien, la mairie a estimé que pour cette année :

- aucune cotisation ne sera perçue pour l'installation de terrasses,
- les bars et restaurants ont la possibilité d'étendre leurs terrasses sur la chaussée afin que les règles sanitaires imposées puissent être respectées.

Ainsi, la Grande Rue est fermée à la circulation pour la saison estivale le soir à partir de 19h cela permettra d'assurer la sécurité et le bien-être des consommateurs.

Maintien du lien avec la culture : la médiathèque

L'été est là et les nouveaux horaires pour la période du 6 juillet au 31 août sont les suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h30. Le Drive a ouvert pendant le confinement et continue pour ceux qui ne pourraient pas venir le matin. N'hésitez pas à nous appeler, nous vous ferons des sélections et vous donnerons RDV les après-midis du lundi au vendredi entre 14h et 17h30.

Les familles pourront revenir choisir des livres ensemble en tenant compte des règles à respecter.

Seul le « cocon à histoires » reste inaccessible pour le moment et deux postes informatiques sur quatre seront à votre disposition.

L'accueil se fera toujours dans le hall et les prêts à l'étage, la sortie côté salle Animations.

Nous vous retrouverons pleinement au mois de septembre avec un programme d'animations qui est en cours de préparation.

Sachez que vous nous manquez et que nous avons hâte de pouvoir vous proposer à nouveau un lieu accueillant, dynamique et chaleureux !

Exposition/films :

• **Octobre** : du 01/10 au 31/11 :
« Montagne ma maîtresse » par
Jean-Pierre Cussac

• **Novembre** : le 13/11 ou le 20/11 :
film documentaire avec la projection
« Les chèvres de ma mère » de
Sophie Audier en présence de la
réalisatrice

• le 18/11 ou le 25/11 : Projection d'un court-métrage
documentaire pour un public familial « Les chemins
de l'école »

• **Décembre** : du 1/12 au 06/12 « Palette le musée
des couleurs » prêté par la BD05

Rencontres :

• **Octobre** : le 03/10 à 17h (salle des fêtes) avec
Stéphanie Bodet autour de son livre « Habiter le
monde » en partenariat avec la librairie Charabia pour
la dédicace.

• du 20/10 au 24/10 : « Rencontre ados apprentis
bibliothécaires » animée par Caroline Wasykula

Concerts/spectacles :

• **Octobre** : le 16/10 à 20h30 (salle des fêtes)
excentré de la Passerelle « Réveille-toi ! »

• le 24/10 à 17h00 (salle des fêtes) lecture musicale
en hommage à Jean Giono par Philippe Frechet

• **Décembre** : le 13/12 à 15h (salle des fêtes)
spectacle musical pour enfants « Mme Cric
Manivelle » par la Cie Histoire

Ateliers :

• **Octobre** : 21/10 : Atelier land art parents/enfants
(max 20 pers.) Peps Café animé par Charlotte
Hervé de 16h à 17h30

• **Novembre** : Atelier photographie avec Claude
Gouron et exposition collective « Vanité des vanités »

• le 21/11 de 10h à 12h : Peps Café animé par
Charlotte Hervé

• du 27/10 au 31/10 : « Création courts-métrages et
films d'animation » animé par Christophe Barniaudy

• **Décembre** : 04/12 Atelier livre Pop-Up avec
Philippe UG le matin pour une classe primaire (à partir
de 8 ans) et après-midi : Atelier pour bibliothécaires

• le 16/12 : Ciné/goûter de Noël : projection du film
« Le tableau »

Un grand merci au tiers des
électeurs qui ont voté pour
notre équipe, et plébiscité
notre programme basé sur
un fonctionnement partici-
patif avec tous, le pragma-
tisme budgétaire et une
forte responsabilité environ-
nementale. Nous sommes
donc trois à vous représen-
ter au Conseil Municipal
(Sophie Rommens, Cédric
Brunet, Mireille Gurlain)
et une conseillère com-
munautaire (S. Rommens).
N'hésitez pas à venir nous
rencontrer, nous ferons
entendre votre voix et
souhaitons, plus que

jamais, avancer collective-
ment avec vous.
A cet effet, nous prépa-
rons, avec un groupe
d'habitants motivés, une
demi-journée le 26
septembre pour « Construire
festivement notre avenir
caturige ». Des ateliers, des
discussions, des projec-
tions et des débats nous
permettrons tous ensemble
d'inscrire notre commune
dans le monde de demain.
Ecrivez-nous : facebook
ambitionspourchorges
et equipe@ambitions
pourchorges.fr.

État Civil

Mariages :

- 29/01 - TOLOSANO Stéphane
et KIERZEK Véronique
- 07/03 - MASALA Hervé et
NICOLAS Marina
- 20/07 - CROS Aurélien et
GUICHARD Leslie-Anne
- 20/07 - MUSTELIER FABRÉ
Michael et PANAYE Mélanie
- 20/07 - SIMON Thibault et
ONNÉE Manon

Décès :

- 13/01 - GARCIA Fidela
- 14/01 - PROST Daniel
- 19/01 - BERTRAND Léon
- 08/02 - CIENZO Alexandre
- 28/02 - CHAIX Emile
- 25/03 - COMBE Laurent
- 05/05 - MARTIN Anne-Marie
- 06/05 - RENARD Liliane
- 11/06 - MICHELLON Josette
- 19/06 - BONNEAUD Jean-Marie
- 21/06 - LAULAU Guy

Naissances :

- 29/01 - VINCENT Aéllys
fille de Rudy et Elodie CAILLE
- 16/02 - ROUX Emma
fille de Romain et Marie CATTIN
- 13/03 - CULOMA Camille
fils de Christophe et Chloé MUYL
- 16/03 - BOURQUIN Alix
fille de Dylan et Emilie TATON
- 19/03 - TRONC Romy
fille de Florian et Lou ZAPATERIA
ROMANOS
- 08/04 - LAETHEM Soan
fils de Benjamin et Maud CINUS
- 09/04 - GAUTIER Léo
fils de Florent et Estelle GOMEZ
- 03/05 - RIVAUX Jade
fille de Gwenaël et Blandine
CALLU
- 09/05 - LOPEZ Soann
fils de Yannick et Géraldine
PLANQUES
- 13/05 - LAIGLE Tom
fils de Guillaume et Pauline
DISLAIRE
- 22/05 - TARY Aramis
fils de Julien et Emmanuelle MIR
- 28/06 - BRIFFOTAUX ETING
Nathan fils de Rémi et Audrey
ETING

D'autres programmations sont prévues
Contactez la Médiathèque !

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Votre hameau/secteur d'habitation :

Seriez-vous favorable à une période de test à
l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h ?

☐ oui ☐ non ☐ Pas d'avis

Suggestions :

Dans le cadre d'une démarche plus durable, la
Mairie souhaite conduire une réflexion sur l'extinction
de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune
(hors Grande Rue) de minuit à 5h.

Cette démarche vise à réduire les coûts énergétiques
et la pollution lumineuse.

**Participez au sondage ci-contre ! Déposez le
coupon en Mairie ou répondez en ligne sur le
site www.mairie-chorges.fr**